

Le développement des compétences

Le développement des compétences consiste à assimiler des savoir-faire et savoir-être utiles dans le cadre professionnel. Il s'agit d'acquérir, de mettre à jour ou de perfectionner les connaissances nécessaires à la bonne tenue de son poste actuel ou futur.



Les personnes en situation de handicap que nous accompagnons à l'ESAT « Arc en ciel », mobilisent des compétences pour agir de manière adaptée dans les nombreuses situations professionnelles qu'elles rencontrent au quotidien.

Les compétences s'acquièrent dès lors que les personnes réussissent à combiner leurs connaissances techniques, leur savoir-faire et leur savoir-être dans une situation de travail.

Notre accompagnement par le travail vise à :

- Leur permettre de développer leurs connaissances tout au long de leur parcours professionnel : par les apprentissages, par la formation, par l'adaptation des postes de travail...
- Leur permettre de mobiliser leur motivation, leur intérêt pour une expérience professionnelle.
- Trouver une organisation de travail qui offre une liberté d'agir plus favorable à l'expression de leurs compétences.

L'enjeu aujourd'hui est aussi et surtout l'organisation de nos accompagnements et de nos activités, dans la prise en compte du plan de transformation des ESAT souhaité par les Pouvoirs Publics, qui, tout en réaffirmant, le soutien au modèle des ESAT souhaite impulser une nouvelle dynamique.

Il s'agit alors d'accompagner et de sécuriser les parcours professionnels des personnes et de renforcer leurs droits. Orchestrer la logique de parcours pour des personnes dont la capacité réduite de travail nécessite un accompagnement par le travail mais aussi médico-social.

Ces parcours peuvent se poursuivre en ESAT, mais, pour celles et ceux qui en font le choix, l'insertion professionnelle en Milieu Ordinaire de Travail devra être favorisée.

En ce sens, les Pouvoirs Publics ont souhaité donner de la souplesse et du soutien aux établissements, en favorisant notamment le cumul d'une activité partielle en ESAT combinée à une activité dans une entreprise du Milieu Ordinaire et affirmer le droit au retour pour les personnes dont le projet aurait besoin d'être retravaillé.

L'ESAT « Arc en ciel » n'a pas attendu ce cadre législatif pour initier les actions d'accompagnement en faveur du parcours des personnes en situation de handicap et de leur insertion professionnelle en Milieu Ordinaire, des personnes fortes de leur identité et de leurs compétences.

Le Développement des compétences par la formation :

- La formation des travailleurs est pilotée à l'ESAT « Arc en ciel » par l'instance mixte, nommée « Conseil de vie au travail ». Cette instance composée de professionnels et élus des travailleurs : collecte les besoins et demandes, priorise et valide in fine le plan de développement des compétences présenté à l'OPCO. Cette instance traite aussi des questions d'hygiène, sécurité et santé au travail en concourant ainsi à une bonne qualité de vie au travail.

Des compétences techniques développées par des apprentissages accompagnés par les moniteurs d'atelier dans les divers supports et activités de travail proposés.

C'est aussi le travail à engager autour du développement du Carnet de Compétences, un outil pragmatique coconstruit, en appui sur le réseau différent et compétent qui vise notamment à fluidifier l'organisation de travail pour favoriser le pouvoir d'agir des personnes dans leur parcours professionnel.

- La formation initiale et continue pour des nouvelles compétences qui émergent chez les personnes : la création et la mobilisation possible du Compte Personnel de Formation de chaque travailleur pour qu'ils accèdent à des formations reconnues et certifiées.

- La formation pour adapter les compétences des personnes afin que leur profil puisse répondre aux besoins des entreprises. Nos établissements agissent pour construire les partenariats utiles avec les acteurs de la formation professionnelle et favoriser ainsi la montée en compétences.

- La formation par la médiation : des stages, des mises à disposition... au sein des entreprises du milieu ordinaire.

La Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE) : Le dispositif Différent et Compétent.

L'ESAT « Arc en ciel » adhère à cette démarche depuis 2022 et forme chaque année des professionnels à l'accompagnement à la RAE des travailleurs (donner chiffres SA STP)

Différent et Compétent Réseau porte les actions pour reconnaître les compétences professionnelles des personnes accueillies en ESAT, SIFPRO, SIAE, EA...

Différent et Compétent Réseau reconnaît ce que la personne réussit aujourd'hui et aussi ce qu'elle ne maîtrise pas encore complètement

Cette reconnaissance permet de lever des doutes, de renforcer une situation de réussite et de se projeter vers l'avenir.

La démarche de reconnaissance c'est :

- Faire reconnaître ses compétences dans un métier donné, des compétences répertoriées dans les référentiels professionnels certifiés.

Actuellement 29 référentiels professionnels certifiés par les Ministères de l'Education Nationale et de l'Agriculture sont accessibles à la reconnaissance, et d'autres sont déclinés régulièrement.

- Faire reconnaître ses compétences dans la modalité choisie par la personne :
- Mettre en perspective pour identifier les nœuds qu'il faut encore desserrer par les apprentissages, la formation...dans le cadre du projet personnalisé des personnes.
- Chaque année cette démarche se finalise à travers une Cérémonie de Remise des Attestations de Compétences à tous les lauréats.

Nous travaillons également à accompagner les personnes dans ce qui gravite autour du travail pour que leur insertion professionnelle soit facilitée

Les axes de travail récents portent sur :

- La poursuite la structuration de l'accompagnement autour de la mobilité, pour que les personnes accèdent à l'autonomie de transport nécessaire aux déplacements professionnels, se rendre au travail dans son entreprise.

Les personnes ont des besoins et des attentes numériques qui doivent permettre de faciliter leur autodétermination et leur inclusion :

Les apprentissages au poste de travail,

La communication, l'information et l'expression,

La reconnaissance des compétences,

L'autonomie aux démarches administratives et l'accès aux droits.

Pour cela l'ESAT « Arc en ciel » est en réflexion, en lien avec ICUAL Bretagne, pour développer à terme la mise en œuvre du plan ESAT 2.0 afin de permettre à chaque travailleur un accès au numérique, synonyme de capacité d'autodétermination et de développement de compétence.